

2016 DAE 389 : Nouvelle enseigne à la Foire du Trône (12e) - 21 500 euros - subvention au Comité du renouveau de la Foire du Trône

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Foire du Trône, une des plus grandes fêtes foraines d'Europe, est organisée chaque année par la Ville de Paris sur la pelouse de Reuilly (12e).

L'attractivité de la foire est dynamisée par le comité du renouveau de la foire du Trône qui sollicite dans cette optique l'aide de la Ville pour la fabrication et l'installation d'une nouvelle enseigne à l'entrée principale de la pelouse de Reuilly (12e). Une enseigne a toujours été installée à l'entrée principale de la Foire du Trône. Elle indique aux visiteurs l'entrée principale et se veut accueillante, festive. L'enseigne précédente était très dégradée.

Le comité du renouveau de la foire du Trône a dans ce cadre déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Paris proposant le remplacement de cette enseigne par une nouvelle plus attractive et correspondant davantage à l'esthétique des forains qui a évolué ces dernières années.

Lors de la commission d'organisation et d'attribution des emplacements de la Foire du Trône, présidée par la Ville de Paris qui s'est tenue le 1er février 2016 en présence de représentants des forains, de la Mairie du 12^e et du commissariat de l'arrondissement, une maquette de cette enseigne a été présentée par le comité du renouveau de la foire du Trône.

Cette enseigne évoque les métiers forains et la liesse apportée par ces attractions traditionnelles et modernes.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer à l'association Comité du renouveau Foire du Trône, une subvention de 21 500 euros, correspondant à une participation à hauteur de 50% du prix de l'enseigne, soit 43000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DAE 389 : Nouvelle enseigne à la Foire du Trône (12e) - 21 500 euros - subvention au Comité du Renouveau Foire du Trône

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention au Comité du Renouveau Foire du Trône pour une enseigne à l'entrée principale de la pelouse de Reuilly Paris 12e;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 21 500 euros est attribuée au « Comité du Renouveau Foire du Trône » - domicilié au cabinet SGPF, 4, rue Suchet 94700 Maisons-Alfort - pour l'achat et la mise en place d'une enseigne à l'entrée principale de la pelouse de Reuilly (12e) durant la durée de la fête foraine. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses évaluées à 43.000 euros (n° SIMPA 186167 - dossier 2016_06612).

Article 2 : la dépense correspondante, d'un montant de 21 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2016 de la Ville de Paris rubrique V91, Chapitre 204, nature 20421, ligne 55009 sous réserve de la décision de financement.